



SAISON 2023

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES 5 AAPPMA DU BOULONNAIS

- La pêche est autorisée d'½ heure avant le lever jusqu'à ½ heure après le coucher du soleil.
- Les jours de pêche sont fixés tous les jours de la semaine
- Les prises sont autorisées à **6** le jour de l'ouverture et les dimanches de rempoissonnement, et à **3** les autres jours.
- La pêche est autorisée à une seule canne avec un seul hameçon simple

Taille minimale des captures :

TRUITES « Arc-en-ciel »	25 cm
TRUITES « Farios »	NO-KILL (2 ans)

- Pour la sauvegarde de l'espèce, qui est en forte diminution, **les truites farios** doivent obligatoirement être **remises à l'eau ! Obligatoire** (dans les meilleures conditions possibles)
- La pêche à la mouche est autorisée tous les jours sur tous les parcours.
- Il est indispensable de respecter les propriétés, clôtures, récoltes, le bétail et de refermer les barrières. Les contrevenants seront sanctionnés.
- Il est interdit de pénétrer dans la rivière, en action de pêche, pendant la période **du 09 mars au 28 mai inclus**.
- Pêche de l'anguille : autorisée de **l'ouverture au 15 Juillet inclus**.
- **Attention néanmoins** : possession du carnet de capture obligatoire
- **Les arrêtés départementaux sont consultables sur le site de la fédération du Pas de Calais www.peche62.fr**
- **Pour l'ensemble des AAPPMA la Pêche aux leurres autorisés, sauf le jour de l'ouverture et les dimanches de rempoissonnement jusqu'au mardi inclus.**
Pêche aux leurres 1 hameçon sans ardillon ou écrasé recommandé

Ouverture : samedi 11 mars à 7h00 Fermeture : dimanche 17 septembre 2023

Dates des rempoissonnements pour l'ouverture : Desvres, APVL, Wimereux et Marquise : **Vendredi 10 mars** pour l'ouverture du samedi 11 mars à 7 heures

Dates des autres rempoissonnements : **8 Avril/06 Mai/10 Juin/08 Juillet/12 Août.**

- **La présence des pêcheurs est souhaitée pour aider aux rempoissonnements.**
- Les AAPPMA se réservent le droit de modifier ces dates en fonction des conditions météorologiques ou cas de force majeure.
- **La fête Nationale de la Pêche aura lieu le 04 Juin 2023.**

CONCOURS		
AAPPMA Desvres	A.P.V.L.	WIMEREUX
Concours n° 1 BOURNONVILLE 13H30 le samedi 15 avril Concours n° 2 BOURNONVILLE 13H30 le samedi 13 mai Fête Nationale de la Pêche BOURNONVILLE 9H00 le dimanche 4 juin	Concours n° 1 QUESTRECQUES 14H00 le samedi 20 mai Concours n° 2 HESDIGNEUL 8H00 (Repas le midi) le samedi 3 juin Concours n° 3 HESDIGNEUL 14H00 le samedi 2 Septembre	Concours n° 1 CONTEVILLE 15H00 le samedi 22 avril Concours n° 2 CONTEVILLE 15H00 le samedi 20 mai Concours n° 3 CONTEVILLE 15H00 Challenge Gilbert Martel le samedi 24 juin (rdv 14h au siège)

La pêche sera réservée aux participants des concours les 2 jours suivants sur le parcours desdits concours.

RAPPEL

- Les gardes peuvent demander et vérifier la validité du permis de pêche et aussi vérifier que vos prises sont réglementaires (il peut donc vous demander de lui présenter vos prises).
- Pour la sauvegarde des Sociétés, les pêcheurs sont invités à venir nombreux aux manifestations.
- La carte de pêche est strictement personnelle. Elle doit être présentée aux gardes ainsi qu'aux membres du Comité sur leur demande. Elle sera présentée obligatoirement pour tout vote en Assemblée Générale.
- **En cas de pollution veuillez prévenir les autorités le plus vite possible - OFB : 03 21 68 24 52**
Fédération : 03 91 92 02 03 - AAPPMA - Gendarmerie locale

CONTACTS

Siège social	Président	Adresse Mail	Site Internet
APLB (Boulogne) Boulogne/mer	Christophe TINTILLIER 06 68 63 89 35	aplb62@gmail.com christophe.tintillier@gmail.com	www.aplb62.c.la
APVL (Samer) Le PMU La Place Samer	Philippe LAMBERT 06 80 06 57 20	philippe.lambert0680@orange.fr AG : 15 janvier 2023 (mairie de SAMER)	http://apvl.jimdo.com
AAPPMA (Desvres) Le Chiquito	Jacques PINTE 06 21 29 41 72	jacquespinte@sfr.fr AG : 05 février 2023	www.peche-desvres.fr Fb : AAPPMA Desvres
SPVW (Wimereux) Rue du centre Conteville	Paul URVOA 06 88 58 12 41	paul.urvoa.62@free.fr AG : 05 janvier 2023	SPVW Facebook
APCM (Marquise) Maison pour tous	Daniel DETREE 06 88 51 89 88	apcm.marquise@gmail.com AG : 03 février 2023 à 18h (à Marquise).	http://norbert.kosmalski.free.fr/

TARIFS 2023

Carte interfédérale Majeure Urne	105,00 €	Carte Hebdomadaire (valable 1 semaine)	34,00 €
Carte Personne Majeure	82,00 €	Carte Journalière	13,00 €
Carte Découverte Femme	36,00 €	Carte Découverte (-12 ans)	7,00 €
Carte Personne Mineure (12/18 ans)	30,00 €	Vignette Urne	40,00 €
Carte Hebdomadaire sans timbre	20,00 €	Timbre migrateur	50,00 €

Les Présidents de chaque AAPPMA demandent à leurs adhérents de rester sur le parcours de leur société les jours de rempoissonnement.

Bonne saison Halieutique !